

Une fédération à votre service

Depuis 1996 nous sommes au service des producteurs et distributeurs de spiritueux en France.

Nous fédérons plus de 210 adhérents (90% de TPE-PME) représentant plus de 90% du chiffre d'affaires du secteur.

CHIFFRES-CLÉS

100 000
EMPLOIS SOUTENUS
par la production et la distribution de spiritueux

2^{ème}
PRODUCTEUR
européen de spiritueux

700 MILLIONS
D'EUROS
D'ACHATS
de matières premières agricoles françaises

90%
DE PETITES ET
MOYENNES ENTREPRISES



Fédération Française des Spiritueux

Présentation



Fédération française des Spiritueux
10 rue Pergolèse
75 116 Paris
Tel : 01 53 04 30 30
ffs@spiritueux.fr
www.spiritueux.fr
www.spiritourisme.com



Devenez adhérent

La FFS apporte un service personnalisé auprès de ses membres en :

- Diffusant l'ensemble des informations à caractère réglementaire, économique, fiscal, douanier ou technique, relatives à notre secteur,
- Apportant un conseil et un accompagnement personnalisés à chaque entreprise,
- Donnant de la visibilité à nos membres grâce à nos deux sites Internet www.spiritueux.fr et www.spiritourisme.com,
- Bénéficiant des services et de l'accompagnement de la Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux avec un accès aux fiches relatives à la réglementation export pour l'ensemble des 162 pays,
- Apportant une information et un appui du CNVS pour toute question concernant la convention collective représentative de la branche.

Conditions d'adhésion

La cotisation à la FFS est annuelle et calculée en fonction des volumes que vous commercialisez. La cotisation minimale est de 1 010 € par an.

Vous êtes une entreprise nouvellement créée ?

Pour les entreprises créées il y a moins de 5 ans, la cotisation minimale est de :

- 350 € par an les 3 premières années d'adhésion
- 750 € par an les 2 années suivantes

Nous vous invitons à prendre contact avec Chantal Robic : ffs@spiritueux.fr

Organisation

La Fédération regroupe à la fois des entreprises et syndicats métiers dont :

- Fédération du Brandy Français
- Groupement national des producteurs de Calvados (GNPIC)
- Syndicat de l'Armagnac et des Vins de Gascogne
- Syndicat Français des Liqueurs (SNFL)
- Syndicat des Maisons de Cognac (SMC)
- Fédération du Whisky de France

L'**Assemblée générale** à laquelle participent tous nos adhérents.

Le **Conseil d'Administration**, représentant les entreprises et les métiers, définit les orientations stratégiques, sous le contrôle de l'Assemblée Générale.

Le **Comité de Direction**, organe plus restreint, est chargé de suivre au quotidien l'activité de la FFS et de mettre en œuvre des orientations stratégiques définies par le Conseil d'administration.

Ces organes sont aidés dans la prise de décision et dans l'action, par des groupes de travail thématiques ouverts à l'ensemble des adhérents :

- **GT Comptabilité matière,**
- **GT Etiquetage, produits et process,**
- **GT Environnement,**
- **GT Commerce,**
- **GT Communication et spiritourisme,**
- **Et des Groupements métiers (eaux-de-vie de fruits, liqueurs, anisés, ...)**

L'Équipe

Représente et accompagne les adhérents au quotidien

Thomas Gauthier, *Directeur général*
Perrine Gotteland, *Responsable des affaires juridiques et réglementaires*
Myriam Ray, *Communication*
Chantal Robic, *Secrétariat*
Lucile Talleu, *Responsable des affaires techniques et réglementaires*
François Viguier, *Chargé de mission douanes et statistiques.*

Missions

Nos missions s'articulent autour de 4 axes stratégiques :

- ⇒ **Valoriser** les spiritueux, le patrimoine et les savoir-faire exceptionnels des entreprises
- ⇒ **Fédérer** les professionnels autour de l'intérêt général par la promotion de la consommation responsable et la prévention des comportements à risque.
- ⇒ **Informier et accompagner** les entreprises dans leurs questions relatives à l'encadrement législatif et réglementaire (fiscalité, dénomination des produits, marques, communication commerciale ...) avec l'appui d'experts.
- ⇒ **Protéger et défendre** notre secteur afin d'assurer la pérennité des entreprises.

Notre Fédération dispose d'une expertise approfondie et s'appuie sur un réseau de fédérations. Ainsi, la FFS est adhérente de :

- **Prévention et Modération**, association ayant pour objectif de lutter contre les comportements à risque et de promouvoir la consommation responsable des boissons alcoolisées
- **Le CNVS** (Conseil National des Vins et Spiritueux), reconnu comme seule organisation patronale représentative de la branche professionnelle, le CNVS négocie et conclue au niveau national, avec les organisations syndicales de salariés, les accords applicables à l'ensemble des entreprises du secteur, (www.cnvs.info)
- **Spirits Europe** ayant pour mission de représenter, défendre et promouvoir le secteur européen des spiritueux (www.spirits.eu)
- **La FEVS** (Fédération des Exportateurs de Vins et Spiritueux) ayant pour mission de faciliter la connaissance des exigences réglementaires des différents marchés vins et spiritueux (www.fevs.com)

